

FAQ : En savoir plus sur le processus de nomination du Prix Martin Ennals

Qu'est-ce que le Prix Martin Ennals ?

Le prix Martin Ennals (MEA) est un Prix international décerné aux défenseur-euse-s des droits humains ayant un besoin urgent de protection. De nombreux défenseur-euse-s nommé-e-s pour le Prix courent d'importants risques. Ils sont en prison ou courent le risque d'être détenu-e-s, ils ont été empêché-e-s de faire leur travail par les autorités ou de puissantes entreprises, ou ils ont disparu. Le prix vise à protéger ces défenseur-euse-s en mettant en lumière leur travail dans les médias et en mobilisant un soutien international en leur faveur. La remise du Prix s'accompagne d'importantes activités de plaidoyer et de sensibilisation en faveur des défenseur-euse-s des droits humains concerné-e-s. Les lauréat-e-s reçoivent également un prix financier qu'ils peuvent utiliser à leur guise.

Qui peut être nommé ?

Les auto-nominations pour le MEA ne sont pas acceptées. Les défenseur-euse-s des droits humains ou les organisations de défense des droits humains peuvent être nommé-e-s par un tiers, à condition que la candidature soit justifiée et que le/la candidat-e réponde aux critères du MEA, à savoir être un/e défenseur-euse des droits humains en danger. Parmi les ancien-ne-s lauréat-e-s figurent des avocat-e-s, des journalistes, des militant-e-s de la société civile et même un moine bouddhiste.

Qui forme le Jury du Prix Martin Ennals ?

Dix des principales organisations de défense des droits humains dans le monde forment le Jury du Prix Martin Ennals. Celui-ci est totalement indépendant. Ces dix membre du Jury constituent la colonne vertébrale du Prix Martin Ennals : [Amnesty International](#), [Bread for the World](#), la [Commission internationale de juristes](#), la [FIDH](#), [Front Line Defenders](#), [Human Rights First](#), [Human Rights Watch](#), [HURIDOCs](#), [l'Organisation mondiale contre la torture](#) et le [Service international pour les droits humains](#).

Quel est le rôle du Jury ?

Le Jury est chargé d'évaluer les dossiers des candidat-e-s et de sélectionner les finalistes du Prix. Le Jury apporte son expertise et ses compétences pour mener une procédure de la diligence raisonnable sur chacun-e-s de défenseur-euse-s et sur les contextes dans lesquels ils/elles travaillent. En outre, les organisations membres du Jury collaborent avec la Fondation pour apporter un soutien et une visibilité protectrice aux défenseur-euse-s des droits humains sélectionné-e-s.

Quel est le rôle du Regional Panel ?

Afin de refléter la diversité culturelle et géographique du mouvement des droits humains, un réseau d'organisations régionales de défense des droits humains est

également consulté sur le processus de nomination. Les ONG régionales - dont le nombre et l'importance ont augmenté au cours de la dernière décennie - apportent une connaissance et une expertise de première main sur les contextes dans lesquels les candidat-e-s travaillent. Dans certains cas, elles entretiennent également des contacts personnels avec les candidat-e-s. Elles jouent un rôle important en diffusant l'appel à candidatures au sein de leurs réseaux régionaux et en suscitant l'attention des médias sur les finalistes présélectionné-e-s.

Comment se déroule le processus de nomination ?

Le processus de nomination dure deux mois environ. Dès le lancement de la campagne de nomination du Prix Martin Ennals, les candidatures peuvent être soumises via le [site web de la Fondation](#). Lorsque la date limite d'envoi des candidatures est atteinte, le Secrétariat de la Fondation Martin Ennals procède à un premier examen des candidats, avant de remettre les candidatures au jury. Le jury a ensuite la responsabilité d'examiner en détail chaque candidature et de pré-sélectionner dix candidat-e-s au maximum. Chacun de ces dix candidat-e-s est confié-e-s à un-e rapporteur-e parmi les membres du Jury. Chaque rapporteur-e procède à une évaluation approfondie du travail du candidat, de sa situation personnelle et de ses réalisations en matière de droits humains. Les évaluations sont compilées dans des rapports individuels, qui sont ensuite communiqués à tous les membres du Jury. Lors d'une réunion finale et après des discussions nourries, les membres du Jury arrêtent leur choix sur trois "finalistes". L'ensemble de ce processus de nomination dure environ six mois.

Quels sont les critères sur lesquels le Jury se base pour sélectionner les finalistes ?

Les principales considérations du Jury sont la qualité du travail des défenseur-euse-s et leur besoin de protection. Le jury considère également qui bénéficierait le plus du Prix et de l'attention publique qu'il suscite. Les considérations de genre et de géographie jouent également un rôle dans l'évaluation. Le jury est guidé par le courage, la détermination et l'engagement dont font preuve les défenseur-euse-s sélectionné-e-s dans leur travail malgré les attaques, les menaces et le harcèlement auxquels ils/elles sont confronté-e-s, ainsi que leur attachement à la non-violence.

Que se passe-t-il si un candidat ne veut pas faire partie des finalistes du Prix ?

À la fin du processus de nomination, les trois candidat-e-s présélectionné-e-s sont informé-e-s de leur nomination et ils/elles ont la possibilité de donner leur accord ou de refuser de faire partie du cycle du Prix Martin Ennals.

Que se passe-t-il après le processus de nomination ?

La Fondation Martin Ennals travaille main dans la main avec chacun-e des défenseur-euse-s pour identifier leurs besoins (protection, sécurité numérique, soins personnels, défense des droits, etc.) et préparer l'annonce publique du Prix. Un film est

généralement produit sur chacun-e d'eux/elles, et une campagne de communication est organisée pour annoncer publiquement les trois finalistes du Prix.

En quoi consiste le prix ?

Tou-te-s les lauréat-e-s reçoivent une importante récompense financière destinée à soutenir leur travail dans le domaine des droits humains. Toutefois, l'importance de ce Prix pour les défenseur-euse-s des droits humains ne se limite pas à son aspect financier. La reconnaissance internationale et la crédibilité du Prix Martin Ennals contribuent à leur protection, tout comme le soutien de personnalités telles que le [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme](#), la [Ville de Genève](#), la [République et Canton de Genève](#) et d'autres organisations partenaires.

Que se passe-t-il après la cérémonie de remise du Prix Martin Ennals ?

La Fondation Martin Ennals a développé plusieurs programmes afin de renforcer le pouvoir des défenseurs des droits humains dans leur travail et de permettre à la jeune génération de développer ses propres compétences en matière de droits humains. Dans les mois qui suivent la cérémonie, le/la lauréat-e et les deux finalistes se voient proposer de participer aux programmes « [Geneva Residency](#) » et « [Réseau des défenseur-euse-s du Prix Martin Ennals](#) ».